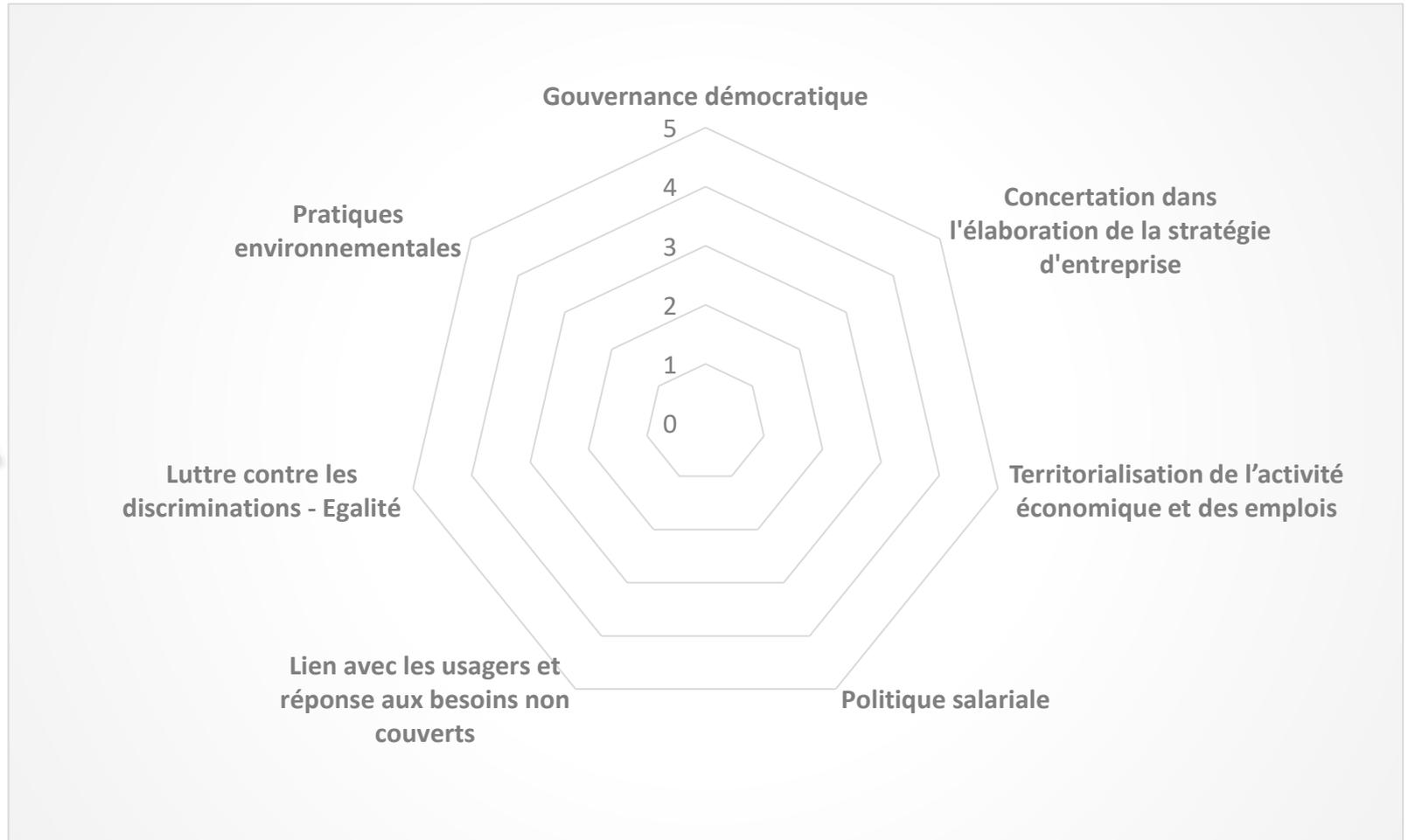


Faites le point sur vos pratiques !

Auto-évaluation rapide de votre organisation



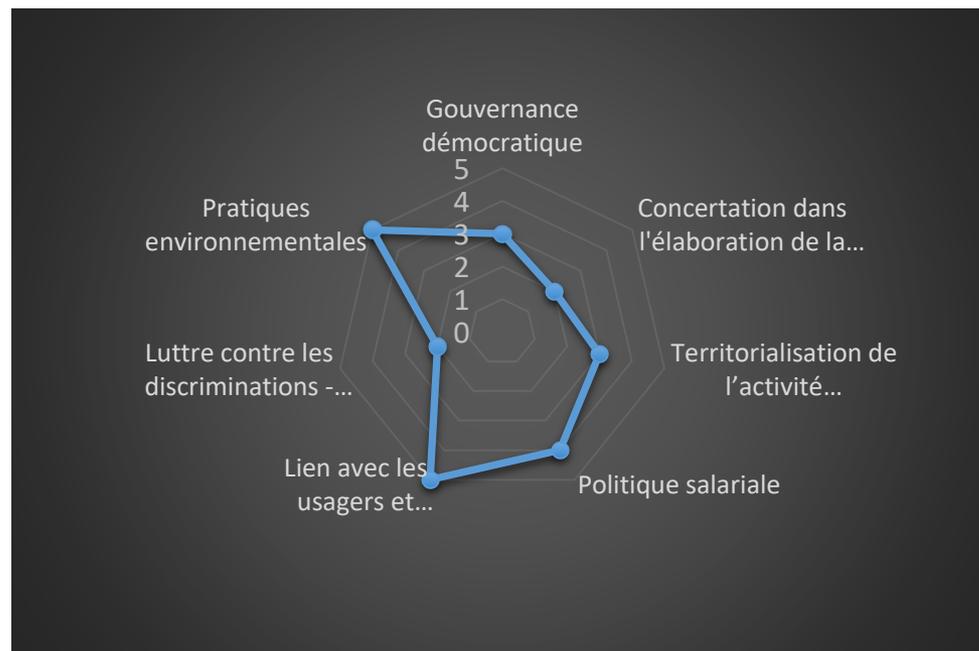
Faites le point sur vos pratiques !

Rappels de la démarche Guide des Bonnes Pratiques

Rappel de la loi ESS de 2014

« A l'occasion de la tenue de leur assemblée générale annuelle, les entreprises de l'économie sociale et solidaire présentent des informations sur l'application des pratiques définies par le guide (...) » :

1. Les modalités effectives de **gouvernance démocratique** ;
2. La **concertation** dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise ;
3. La **territorialisation** de l'activité économique et des emplois ;
4. La **politique salariale** et l'exemplarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois ;
5. **Le lien avec les usagers** et la réponse aux besoins non couverts des populations ;
6. La situation de l'entreprise en matière de **diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes** en matière d'égalité professionnelle et de présence dans les instances dirigeantes élues.
7. Les **pratiques environnementales**



Pour en savoir plus :

<https://www.ess-bretagne.org/le-guide-des-bonnes-pratiques-de-less>

<http://www.esspace.fr/gouvernance.html>